maphar.ageneral@gmail.com

AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2022

PERIODE DU 01/01/2020 AU 24-10-2022

ASSURE N°CLIENT : 00001048 PAPA

INTERLOCUTEUR XXX

N°TELEPHONE 2250747839553

N°	POLICE N°	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2022	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE	
1	xxxxxx	ASSURANCE AUTO	ABARTH-XXXXXX	350,000		01/01/2022 AU 31/12/2022	
	TOTAL	ASSURANCES (1	.)	350,000			

ETAT DES REGLEMENTS

n°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1	BACI	1234	24/10/2022	50,000	xxxxxx	1/01/2022 AU 31/01/202	50,000
2	ESPECE	100000000000000000000000000000000000000	24/10/2022	50,000	xxxxxx		50,000
3	ESPECE	100000000000000000000000000000000000000	24/10/2022	100,000	xxxxxx		100,000
	200,000						
	150,000						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice 2022

Veuillez contacter nos chargés de clientèle MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398 Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

150,000

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces

arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.

POUR LA MUTUELLE

